



Mercredi 14.01.15 | 48e année | No 1

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



L'esprit des lumières

Au lendemain des Fêtes de fin d'année et de leurs illuminations féériques, la nuit de janvier va retomber sur la ville. Mais pas pour longtemps! En ces heures sombres, nous avons en effet grandement besoin de davantage de lumière. Nous avons besoin de rallumer l'espoir! Et nous aurons l'occasion de le faire dès demain grâce à une performance pas comme les autres que nous avons commanditée à un moment qui ne saurait être mieux choisi. «Allume-moi» – tel est son nom – éclairera notre ville d'une clarté nouvelle, symbole d'ouverture, de dialogue, de tolérance et d'intégration. Projet d'artistes genevois, «Allume-moi» fera apparaître à la demande une bouche, un œil, un visage sur quelques façades au détour de ruelles du centre-ville. Une façon pour nous de redire que la culture éclairée constitue le meilleur des remparts contre les extrémismes de tous bords. Rendez-vous en ville dès ce jeudi 15 janvier à 18 heures au passage des Boucheries!

*Thomas Facchinetti
Directeur de la culture
et de l'intégration*



La Coupe du monde de Catch-Impro prend ses quartiers au Passage pour quatre jours de joutes verbales.

Les rois de l'impro au Passage

Le Théâtre du Passage accueille du 15 au 18 janvier la Coupe du monde de Catch-Impro professionnel. Les plus talentueux joueurs de France, de Belgique, du Québec et de Suisse s'affronteront à coups de calembours, de boutades et autres jeux de mots au cours de saynètes entièrement improvisées. C'est au public que reviendra la tâche de désigner l'équipe victorieuse.

Dès demain, la scène du Passage se muera en ring de catch. Le spectacle sera orchestré par Jonas Schneider, actuel animateur des matinales sur Couleur 3. Chaque soir, il recevra deux personnalités pour pimenter les joutes verbales. Installées dans une loge à l'italienne, celles-ci seront mises à contribution et

participeront à certaines improvisations. Stéphane Henchoz, footballeur, Laetitia Guarino, miss Suisse, Esther Mamarbachi, journaliste à la RTS, ou encore Frédéric Maire, directeur de la cinémathèque suisse, seront de la partie.

Le Catch-Impro oppose des équipes formées de deux joueurs. Qu'elles soient chantées, croisées ou en sens inverse, les improvisations seront dirigées par trois arbitres, qui veilleront au respect des thèmes. En tout temps, ils peuvent faire appel au public et aux invités pour changer le cours de l'improvisation. Les batailles qualificatives dureront trois jours, et les joyeux guerriers se retrouveront dimanche pour la finale et la petite finale. Deux matches se disputeront chaque soir pour que les

spectateurs voient les quatre équipes à l'œuvre. A l'issue de chaque interprétation, le public sera invité à voter au moyen du carton bicolore reçu à l'entrée. L'équipe qui aura totalisé le maximum de points remportera la partie.

Noël Antonini et Carlos Henriquez, improvisateurs et membres des Peutch sont à l'origine de cet événement, qui a lieu pour la deuxième fois au Théâtre du Passage. Les deux compères représenteront les couleurs de la Suisse sur le ring. Ils sont fins prêts et impatients d'en découdre. «Même si l'on s'est dit qu'on irait jusqu'au bout et qu'on gagnerait cette Coupe du monde, c'est avant tout la notion de plaisir qui nous importe», relève Noël Antonini. (ak) www.theatredupassage.ch



3

Quarante-trois arbres seront tronçonnés cette année lors de la campagne d'abattage hivernale.



4

La compagnie Tape'nads danse présente sa nouvelle création au Théâtre du Concert, «Brian&Jane».



8

La Ville de Neuchâtel ne vendra pas dans l'immédiat le domaine Cité-Joie, à Haute-Nendaz.

Publicité

la maladiere centre
neuchâtel

soldes

50%
30%
20%
40%
10%

Vendredi et samedi
VENTES FLASH

Dans ce numéro

Un chef invité

Pour son troisième concert de la saison, l'ESN interprétera dimanche la *Sérénade pour cordes* de Tchaïkovski et la *Symphonie 104* de Haydn, sous baguette hongroise.

Page 5

Cité-Joie

Face à la menace de référendum brandie par le groupe PopVertsSol, le Conseil général a renvoyé devant une commission spéciale la proposition du Conseil communal de vendre la colonie de vacances Cité-Joie, achetée en 1973 par la Ville.

Page 8

Des dangers du Wi-Fi

A la faveur d'une interpellation du PLR, le Conseil général a débattu des risques sanitaires liés à l'extension du réseau Wi-Fi public en ville de Neuchâtel.

Page 9

Vœux présidentiels



A l'entame de la nouvelle année, la présidente de la Ville Christine Gaillard et le président du Conseil général Dimitri Paratte reviennent sur l'année 2014 et présentent leurs vœux à la population. Pour la Ville, 2015 s'annonce pleine de défis. Les autorités communales auront à cœur de se rapprocher de la population.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 21 janvier 2014.

La campagne d'abattage d'arbres 2015 des Parcs et Promenades démarre en début de semaine prochaine



Cet imposant tilleul du Jardin anglais sera abattu, car sa souche présente une importante cavité qui remonte le long de son tronc.

Abattre pour mieux replanter

Le Service des parcs et promenades de la Ville de Neuchâtel lancera lundi 19 janvier prochain sa campagne annuelle d'abattage d'arbres. Marqués d'une croix au spray rose, quarante-trois spécimens sis sur le domaine public seront abattus pour causes de dessèchement, de défauts ou même d'incivilités. Ces abattages seront compensés dès l'arrivée du printemps par une série de plantations.

Au Jardin anglais, un tilleul de 15-20 mètres de haut, dont la souche présente une cavité, sera tronçonné. «Nous connaissons le problème depuis plusieurs années déjà. On avait procédé à une réduction du houppier, mais maintenant ce n'est plus possible d'intervenir sans altérer sa santé. La cavité remonte le long du tronc», détaille Eddy Macuglia, contremaître aux Parcs et promenades. Deux à trois mètres de tronc seront laissés sur pied pour accueillir des insectes appréciant le bois.

Toujours dans le but de favoriser la biodiversité, un faux-cyprès sera abattu dans le parc des Cadolles. Cette coupe permettra à quatre jeunes tilleuls, poussant juste en-dessous, de se développer. Véritable bijou pour la faune et la flore indigènes, le parc des Cadolles et son étang abrite une multitude d'espèces. Treize arbres seront également abattus sur le site du cimetière de Beaugard. Son parc arboré a été conçu comme un arboretum. Il comporte de nombreuses

essences particulières, mais qui ne disposent pas d'un espace suffisant pour s'épanouir. Dans le jardin dit du Zig-Zag, entre les rues de l'Évole et Jehanne-de-Hocheberg, quatorze érables de petites tailles seront coupés. En plus de présenter des défauts mécaniques, ceux-ci poussent de manière disparate et sont devenus ingérables.

Incivilités

Deux arbres figurent encore sur la liste d'abattage pour cause d'incivilités. En mai 2013, l'un des sophoras, faisant partie de l'alignement du quai Osterwald, a été attaqué à la hache par deux individus. Son tronc et son écorce ont subi d'importants dommages. Après son abattage, il sera remplacé au printemps par une nouvelle plantation. En juin 2014, c'est cette fois un platane situé dans la cour du collège de la Promenade qui a subi des déprédations. L'une de ses cavités a été incendiée. Pour des raisons évidentes de sécurité, il sera abattu, et son remplacement, prévu ultérieurement.

Gestion du patrimoine arboré

Avec un total de 43 arbres à abattre, la campagne 2015 se situe un peu en dessous de la moyenne des abattages pour les quatorze dernières années, qui s'élevait à 62 unités. Quant à la moyenne des plantations durant les treize dernières années, elle se monte à 78. En effet, des plantations viennent toujours

compenser les coupes, même si elles n'interviennent pas forcément dans l'année qui suit, ni au même endroit.

Sur la base des observations de ses équipes, le Service des parcs et promenades établit une liste annuelle provisoire des arbres à abattre sur le domaine public. D'autres spécimens peuvent venir s'y ajouter en cours d'année lors de situations d'urgence dues notamment aux conditions météorologiques. «Cette liste comporte uniquement des arbres hors forêt, et ne tient pas compte de ceux qui s'inscrivent dans un projet», précise Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades. A titre d'exemple, trois peupliers seront prochainement abattus au port de Serrières dans le cadre des travaux de construction de la N5. Ces arbres, qui ne figurent pas sur la liste 2015, seront compensés en 2016 par une quinzaine de plantations dans le même secteur. Le Service des parcs et promenades gère également le patrimoine arboré sur le domaine privé. L'an dernier, ce sont 86 demandes d'abattage ou d'élagage sur fonds privé, qui lui sont parvenues. Quarante d'entre elles ont fait l'objet d'une compensation et 18 étaient liées à une construction. Au total, 141 arbres ont été abattus en 2014 sur le domaine privé. (ak)

• La liste officielle des abattages 2015 est disponible sur www.2000neu.ch

La danseuse Laura Rossi et le musicien Cédric Liardet incarnent « Brian & Jane »

Drôles d'artistes en drôle de tournée

Dans « Brian & Jane », la dernière création de la compagnie Tape'nads danse, la danseuse Laura Rossi et l'accordéoniste Cédric Liardet incarnent un duo d'artistes loufoque et improbable, en route à travers les Etats-Unis pour un énième essai de tournée. Un spectacle enlevé, drôle et décalé sur une bande-son convoquant Gershwin et Gene Kelly. La première aura lieu le jeudi 22 janvier au Théâtre du Concert.

Comme « Fables en croisière » l'an dernier, « Brian & Jane » met en scène un duo d'artistes, à l'image de celui formé sur scène par Laura Rossi et Cédric Liardet. Depuis leur première collaboration dans « Le désordre des choses » de Frédéric Mairy, les deux artistes ont monté quatre spectacles ensemble, alliant danse et accordéon. « On partage des univers similaires, tout en ayant des manières de délirer complémentaires », souligne la chorégraphe,



Dans « Brian & Jane », Laura Rossi et Cédric Liardet campent un couple d'artistes loufoque, en tournée à travers l'Amérique. • Photo: Marc-Olivier Schatz

fondatrice de la compagnie Tape'nads danse. « Laura n'est pas de ces danseuses qui engagent un musicien pour le reléguer en fond de scène. Avec elle, le musicien est pleinement intégré au spectacle et interagit dans les chorégraphies », renchérit Cédric Liardet.

Antihéros

Mais là s'arrête toute ressemblance entre les interprètes et leurs personnages. Brian et Jane sont deux artistes de music hall maladroits et naïfs, abonnés aux galères et aux déconvenues. « Ce sont deux ratés, dans la vie comme sur scène. Ils aimeraient bien briller, mais n'ont pas toutes les cartes en main pour y arriver », relève Cédric Liardet.

Malgré les échecs et les ressentiments, nos deux héros reprennent la route sur de drôles d'engins à roulettes pour un nouvel essai de tournée, avec trois bricoles dans leur valise. « Ils ne se parlent plus et se tirent

dans les pattes, mais se connaissent depuis longtemps et sont attachés l'un à l'autre. Comme ces vieux couples qui engagent un musicien qui restent ensemble, par défaut », note Laura Rossi. Le succès sera-t-il au rendez-vous ou les galères s'accumuleront-elles? Une chose est sûre, c'est que Brian et Jane réussiront à renouer la communication et à resserrer leurs liens... Et n'est-ce pas l'essentiel?

Jazzy

Pour ce nouveau spectacle, Laura Rossi et Cédric Liardet ont fait le choix d'une musique très dynamique: du jazz américain des années 1950. « J'avais envie de me faire plaisir sur scène », confie la danseuse, qui évoluera sur des morceaux de Gershwin interprétés à l'accordéon par Cédric Liardet et sur des extraits de « Summer Stock », un film musical américain avec Gene Kelly et Judy Garland. Une bande-son enjouée, « ouvrant des possibilités extraordinaires en termes de danse » et avec « un côté jazzy », que Laura Rossi n'avait guère utilisé jusqu'ici. « Brian & Jane »? Un antidote à la morosité! (ab)

« Brian & Jane »: les 22, 23, 24, 29, 30 et 31 janvier à 20h30 ainsi que les dimanches 25 janvier et 1^{er} février à 17h au Théâtre du Concert. Réservations au 032 724 21 22 ou sur www.maisonduconcert.ch

Agenda culturel

Galleries et musées

Galleries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (pl. Numa-Droz 3), exposition « Edith Boissonnas, 1904-1989 "Une joie de vivre, animale, me secoue" » jusqu'au 31 mars 2015.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), expositions permanentes, legs Yvan et Hélène Amez-Droz

« Neuchâtel: une histoire millénaire ». Ouvert ma-di de 11h à 18h. Exposition « Renzo Ferrari. Visions nomades », jusqu'au 19 avril de 11h à 18h du mardi au dimanche.

Vendredi 16 janvier, 13h30-17h, atelier adultes et jeunes dès 15 ans « Pointe sèche sur zinc et plexiglass ». Regard sur les gravures de Renzo Ferrari.

Musée d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 29 novembre

2015, exposition temporaire « Emotions une histoire naturelle ». Ouvert ma-di de 10h à 18h.

Mercredi 28 janvier, 20h, conférence « Le Parc national suisse: laboratoire à ciel ouvert » du professeur Daniel Cherix.

Galleries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques. Exposition de photographies: « Une ville en mouvement ». Ouvert me et di de 14h à 16h ou sur rendez-vous.

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 22 février 2015, exposition de sculptures et œuvres sur papier de Ofer Lellouche.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 19 avril 2015, exposition « Imagine Japan » consacrée au Japon. Accrochage des estampes japonaises de l'exposition également visible.

Dimanche 18 janvier, 11h, brunch et visite guidée de *Imagine Japan*. Animation pour les enfants dès 4 ans.

Mercredi 21 janvier, 10h-12h, atelier pour enfants de 7 à 10 ans « T'as d' beaux yeux tu sais! » et « Aujourd'hui le Samouraï c'est toi! » pour les 4 à 6 ans, de 14h - 15h30.

Divers

Bistrot du Concert, apéritif et spectacle « La Guerre des corbeaux et des hiboux » de la compagnie L'étoffe des rêves et Drôles d'idées, les 16, 17, 23, 24 janvier à 18h et 31 janvier à 11h, en présence de l'auteur, Abbi Patrix.

Chapelle de La Maladière (rue de la Maladière 57), 18 janvier à 11h15, concert des chambristes. Entrée libre. Infos sur www.leschambristes.ch.

Conservatoire – Auditorium 1 (espace de l'Europe 21), infos sur www.cmne.ch:

- samedi 17 janvier à 20h, concert de l'Orchestre des Jeunes du Conservatoire sur le thème « Musique de films et de comédies musicales ».

Direction Steve Muriset. Entrée libre, collecte.

- samedi 25 janvier à 11h, concert « Chick & Cie, Jazz Duo » de Mathieu Schneider et Baptiste Grand du Conservatoire de musique neuchâtelois. Entrée libre, collecte, pas de réservation.

Temple du Bas (rue du Temple-Neuf 5),

- mercredi 21 janvier à 20h, table ronde « A qui appartient la fin de la vie? » organisée par l'Eglise catholique-romaine, l'Eglise orthodoxe, l'Eglise réformée évangélique, les Eglises évangéliques par la FEN et l'Eglise catholique-chrétienne, en présence de Carlos Monserrat, modérateur. Entrée libre, collecte.

- dimanche 25 janvier à 17h, concert de l'Orchestre symphonique de la Haute école de musique de Genève.

Hôtel-de-Ville, présentation et dégustation publique du Non filtré 2014, mercredi 21 janvier de 16h30 à 20h30, organisée par l'Office cantonal des vins et des produits du terroir.



L'actualité culturelle

Soirée du Petit Nouvel An avec le Duo Calva

Une nouvelle édition du Petit Nouvel An placée sous le signe de l'humour est de mise. Grâce à la présence du Duo Calva formé des deux violoncellistes, Alain Schudel et Daniel Schaerer, capables de tourner la musique classique en dérision dans ses moindres recoins, le rire devrait être l'ingrédient principal de cette soirée de fête.

Opéras, suites de Bach, pièces de virtuosité. Tout est bon pour être passé à la moulinette des farceurs Alain Schudel et Daniel Schaerer. Invités de nombreuses soirées de gala, d'émissions de télévision et de concerts lors desquels ils sont accompagnés par des orchestres comme la Tonhalle de Zurich, c'est un programme de sketches spécialement adapté à la soirée du Petit Nouvel que les deux compères offriront aux mélomanes en soif d'amusement.

Restaurant de la Tène, à Marin, «Le Petit Nouvel An. Dîner en musique», samedi 17 janvier 2015 à 19h. Renseignements: www.socmus.ch.

Pierre Aucaigne en pleine crise

Le Théâtre du Passage a le plaisir de présenter le spectacle «Pierre Aucaigne». Un animateur d'une chaîne de télévision se retrouve seul aux commandes d'une émission diffusée en direct.

Si vous croisez un individu qui a des absences et parle seul à sa valise, c'est Pierre Aucaigne. Inutile d'essayer de résister à la folie contagieuse de ce personnage à la fois drôle, imprévisible et aussi émouvant. Rejoignez-les, lui et sa galerie de personnages plus loufoques les uns que les autres, réunis pour une soirée improbable.

Théâtre du Passage, passage Maximilien-de-Meuron 4, spectacle «Pierre



Aucaigne», du 20 au 24 janvier 2015, à 20 heures, dimanche 25 janvier 2015 à 17 heures. Renseignements et réservations: www.theatre.dupassage.ch, 032 717 79 07.

Contes

Le Théâtre de la Poudrière a le plaisir d'accueillir pour ses 10 ans, les membres conteurs de l'association romande l'Arbre à Contes «Dire tout Grimm» dimanche 18 janvier 2015 à 17 heures. Au programme, 45 conteries sont prévues, dont 12 sur Neuchâtel qui

auront lieu les 18 janvier, 13 mars, 9 mai et 12 septembre à 17 heures. La première de ces conteries aura lieu de manière originale dans les six chefs lieux de Suisse romande, à la même date, à la même heure et avec les mêmes histoires. Les membres neuchâtelois de l'Arbre à Contes se sont particulièrement engagés dans cette aventure Grimm relayée par des associations comme la Louvrée ou Perlune mais aussi par des conteuses indépendantes comme Caroline Cortès, Christiane Givord, Muriel de Montmollin et Fabienne Vuilleumier. **Théâtre de la Poudrière, «Dire tout Grimm», 18 janvier, 13 mars, 9 mai, 12 septembre, à 17 heures. Renseignements et programme disponible: <http://www.arbreacontes.ch>.**



L'Ensemble symphonique Neuchâtel en concert dimanche au Temple du Bas

Sous baguette hongroise

Pour le troisième concert de la saison, Alexander Mayer a confié les rênes de l'Ensemble Symphonique Neuchâtel (ESN) au chef hongrois Gábor Takács-Nagy. Sous sa direction, l'orchestre classique du canton interprétera la Sérénade pour cordes de Tchaïkovski et la Symphonie 104 de Haydn.

Gábor Takács-Nagy est né en 1956 à Budapest, où il commence le violon à l'âge de sept ans. Encore étudiant, il remporte le Premier Prix du Concours Jenő Hubay et poursuit sa formation avec Nathan Milstein. Premier violon et fondateur du prestigieux quatuor à cordes Takács, il collabore avec les plus grands – Yehudi Menuhin, Isaac Stern, Mstislav Rostropovitch – et réalise de très nombreux enregistrements.

Prix Liszt en 1992, Gábor Takács-Nagy consacre désormais la majeure partie de son temps à la direction. Ces dernières années, on le retrouve ainsi à la tête des orchestres les plus célèbres, notamment l'Orchestre de chambre du Festival de Verbier, l'Orchestre symphonique MAV de Budapest ou encore la Manchester Camerata. Professeur au Conservatoire de Genève, il donne des master-classes de musique de chambre dans le monde entier.



Le temps d'un concert, Alexander Mayer a confié sa baguette au chef hongrois Gábor Takács-Nagy. • Photo: Miguel Bueno

Tchaïkovski et Haydn

Invité à prendre la tête de l'ESN le temps d'un concert, Gábor Takács-Nagy dirigera la Sérénade pour cordes en ut majeur de Piotr Ilitch Tchaïkovski (1840-1893), une oeuvre proche de la symphonie composée en 1880 par le célèbre compositeur russe. Notamment fameuse pour la valse du deuxième mouvement devenue très populaire, cette pièce offre de majestueux thèmes propres à faire danser les cordes !

L'ESN interprétera également la *Symphonie 104* de Joseph Haydn (1732-1809), dite «Londonienne». Ecrite en 1795 lors d'un voyage en Angleterre, cette oeuvre enlevée connut un grand succès dès sa création. C'est la dernière oeuvre symphonique de Haydn, qui se consacra par la suite à la composition d'oeuvres de musique de chambre. (ab)

Dimanche 18 janvier à 17 heures au Temple du Bas. Réservations au Strapontin, au 032 717 79 07.

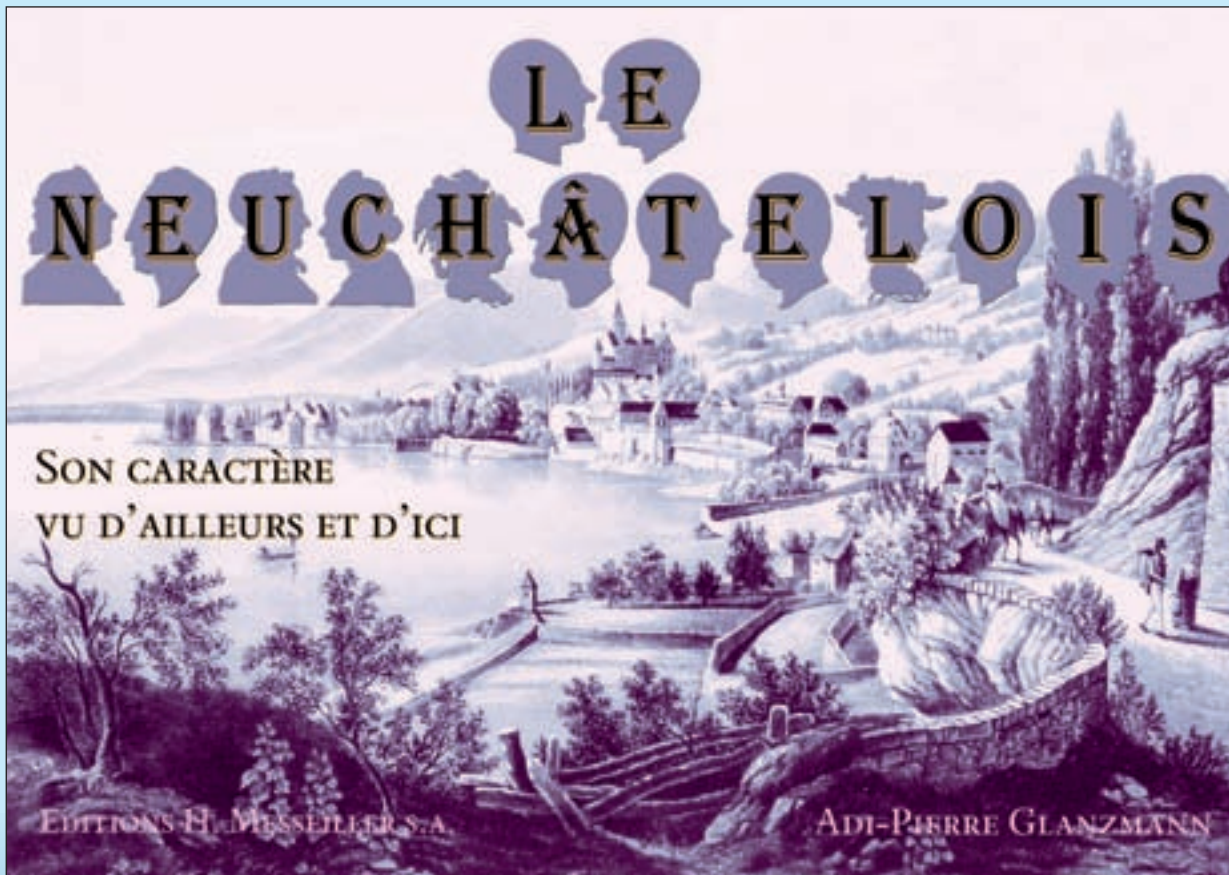
Chronique culturelle

**Oiseaux de malheur!**

Domage ! Ces merveilleux rapaces nocturnes que sont les hiboux seront finalement brûlés vifs par les vilains corbeaux couleur de jais... Voilà ce qui arrive lorsqu'on accorde trop de foi aux contes manipulateurs d'un vieux corbak de malheur ! Et ainsi s'achèvera la guerre des corbeaux et des hiboux telle que joliment racontée par Christine Brammeier, avec la complicité du musicien Cédric Vuille. Les compagnies «L'étoffe des rêves» de Sylvie Girardin et «Drôles d'idées» de Christine Brammeier ont unis leurs moyens pour concrétiser un vieux rêve de l'Association de la Maison du Concert : animer le Bistrot avec des repas-spectacles. Juste retour des choses puisque l'établissement - qui lui appartient - génère des bénéfices servant à financer une partie du fonctionnement de la MdC, lieu de création des indépendants des arts de la scène et de la musique. Cet apéritif-spectacle donné dès vendredi s'inspire de l'adaptation d'une fable tirée du Pañcatantra (un des plus anciens recueils de fables indiennes) par Abbi Patrice. Ce conteur présentera son propre spectacle le 30 janvier au Pommier et sera présent au Concert le 31. Santé et bon appétit !

Patrice Neuenschwander

Publicité



LE NEUCHÂTELOIS: QUEL REGARD PORTENT LES AUTRES SUR LUI? ET NOUS MÊME ?

Un ouvrage passionnant qui met à nu le Neuchâtelois.

Ses qualités, ses travers : cinq siècles d'observations par nos hôtes, et par les habitants de ce pays.

Le Neuchâtelois, un être attachant et épris de ses libertés qui mérite d'être découvert.

Cet ouvrage est en vente pour Fr. 35.- aux Editions H. MESSEILLER SA.



Bulletin de commande

Je commande exemplaire(s) de l'ouvrage «**Le Neuchâtelois**» (Fr. 35.- / frais de port en sus):

Nom / Prénom

Adresse

Date Signature

Talon à affranchir et à renvoyer à :

Editions Messeiller SA, route des Falaises 94, CH-2000 Neuchâtel

Il est également possible de commander les ouvrages par e-mail à :

edition@messeiller.ch

 La chronique cinéma de...

Léger et touchant

Anne
Kybourg



«La rançon de la gloire» de Xavier Beauvois s'inspire d'une histoire vraie, qui s'est déroulée à la fin des années 1970 à Vevey (VD). Celle du vol du cercueil de Charles Chaplin par deux malfrats, que la vie n'a pas épargnée. Ce film à la fois léger et touchant fait partie d'un cycle Passion cinéma dédiée aux émotions, faisant écho à la dernière exposition du Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel.

A sa sortie de prison, Eddy (Benoît Poelvoorde) est recueilli par son ami Osman (Roschdy Zem). En échange du gîte, celui-ci promet de s'occuper de sa fille Samira (Séli Gmach). Osman n'a pas la vie facile, et s'inquiète pour sa femme, qui se trouve à l'hôpital. Les protagonistes vivent dans un environnement précaire, sans revenus suffisants.

Demander de l'argent à un ami

Torturé par l'envie de soigner sa femme et de donner un meilleur



Dans la «Rançon de la gloire», Eddy et Osman décident de voler Charlotte. • Photos: sp

avenir à la petite Samira, les deux amis ont une idée folle: subtiliser le cercueil de Charles Chaplin pour demander une rançon à la famille. Eddy et Osman s'exécutent, et s'en suit une joyeuse cascade de coups de fil en cabine téléphonique pour tenter d'obtenir un million de francs de la part de la famille du défunt. Des scènes particulièrement drôles. Au final, les deux complices seront tout de même pincés.

A fleur de peau

Ce film tout en simplicité évoque sur le ton de l'humour un fait divers qui avait défrayé la chronique. Le résultat est touchant, rempli d'émotions, sans toutefois basculer dans le drame. On ne peut qu'approuver le verdict du jugement!

«La rançon de la gloire» s'inscrit par ailleurs dans le cadre du cycle de films «A fleur de peau», dédié aux émotions. Passion Cinéma, en partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel et son exposition sur les émotions, propose jusqu'au 17 février huit films inédits pour rire, pleurer et s'émouvoir. Programme complet sur www.passioncinema.ch.

A.K.

La Ville jeune

Queen Kong Club: Samedi 24 janvier dès 23h, Jungle Beyond 5, avec Pietro Latino (VD), Squiz Lion's (VD), SLAP (VD), Joey Bennett (NE), MC Jungulyss (GE). Informations sur www.case-a-chocs.ch.



La Ville sportive

Piscine du Nid-du-Crô

Sa réouverture est prévue samedi 17 janvier 2015 à 8 heures. Informations complémentaires sur www.lessports.ch.



La Ville sportive Horaire des Patinoires du Littoral

- Mercredi 14.01.15
9h-11h45 / 13h45-16h15.
Hockey: 13h45-16h.
- Jeudi 15.01.15
9h-11h45 / 13h45-16h15.
Hockey: 13h45-16h15.
- Vendredi 16.01.15
9h-11h45 / 13h45-16h15. Soir:
20h-22h. Hockey: 13h45-16h15.
Soir: 20h-22h.
- Samedi 17.01.15
13h45-16h30. Hockey: 14h-16h30.

- Dimanche 18.01.15
10h15-11h45 / 13h45-16h30 /
Hockey: 12h-13h30.

Tchoukball Club Neuchâtel

Entraînement tous les jeudis: Juniors (10-15 ans) de 18h à 20h; Adultes (+ de 15 ans) de 20h à 22h, à l'EM Maladière, Halle A, salles N°s 3-4, 4^e étage. Contacter le secrétariat: 078 608 79 43.

Amis-Gymnastes Neuchâtel, (gymnastique et nordic walking dames et seniors)

Leçons tous les mercredis: Seniors de 19h à 20h; Dames de 20h à 21h45, salle de gymnastique des Terreaux, à Neuchâtel. Contacter la présidence: 032 841 28 49.

Hockey sur glace Patinoires du Littoral

Dimanche 18 janvier à 11h15, HC Université Neuchâtel – HC Le Locle, Minis A
A 16h30, HC Université Neuchâtel – HC Bulle-La Gruyère, Juniors Top
Patinoires du Littoral, Nouvelle halle
Dimanche 18 janvier à 17h, HC Université Neuchâtel – HC Ajoie, LNC féminine

Volleyball

Halle de sport de la Riveraine
Samedi 17 janvier à 17h30, Sagres NUC – Kanti Schaffhausen, LNA

Unihockey

Salles de la Maladière
Samedi 17 janvier à 17h, FSG Corcelles-Cormondèche – Aergera Giffers, 2^e ligue



La vente du domaine Cité-Joie à Haute-Nendaz a suscité de vifs débats au Conseil général

Attachement au domaine de Cité-Joie

Le Conseil général a décidé lundi soir par 28 voix contre 6 et 2 abstentions de renvoyer le rapport concernant la vente du domaine Cité-Joie à l'examen de la commission spéciale « Sport pour tous », fraîchement constituée pour l'occasion. Le groupe PopVertsSol s'est farouchement opposé à cette vente et a même menacé de lancer un référendum si l'objet devait être accepté. Reflets d'un débat animé.

«Le domaine Cité-Joie revêt une valeur sentimentale non négligeable pour les Neuchâtelois. Il existe un lien historique entre Neuchâtel et Haute-Nendaz. La station se trouve dans le domaine skiable des 4 Vallées, et le domaine Cité-Joie dispose d'une bonne situation à proximité des remontées mécaniques. Cette vente est une dilapidation pure et simple de notre patrimoine. Nous sommes également peinés du profil de l'acquéreur, richissime propriétaire singapourien. Nous voulons que le ski, notre sport national, reste accessible à nos enfants. Etes-vous prêts à brader notre patrimoine? Si tel est le cas, notre groupe est prêt à lancer un référendum», a détaillé Nicole Baur, pour le groupe PopVertsSol. Les PLR Alexandre Brodard et Jean Dessoulavy ont soutenu en leur nom cette position.

«Cette vente d'un objet unique à bien des égards est une grande farce», a précisé Alexandre Brodard.

Apporter une aide aux familles

«Ce n'est pas en refusant ce rapport que l'on amènera un seul élève de plus sur les pistes de ski», a relativisé Jean-Charles Authier pour le groupe PLR. Et de poursuivre: «La Ville n'a jamais su ou pu gérer correctement ce complexe. Depuis l'arrivée du nouvel exploitant, la structure génère tout de même de légers bénéfices, mais qui ne permettent pas d'assurer la pérennité.»

Le Conseil communal entend renforcer sa politique du sport en concentrant ses moyens sur Neuchâtel

Quant au groupe socialiste, il s'est exprimé favorablement à la vente de Cité-Joie considérant que le domaine ne présentait plus d'intérêt stratégique pour la Ville de Neuchâtel. «D'autres besoins et stratégies du domaine sportif mériteraient davantage de soutien

que les infrastructures. Notre groupe demande au Conseil communal de faire de l'accès au sport pour tous une priorité, et de venir en aide aux familles pauvres et immigrées», a rapporté Edlira Dedja Bytyqi pour le groupe socialiste.

Développer l'accès au sport en ville de Neuchâtel

«On savait que ce sujet provoquerait de l'émotion», a admis Thomas Facchinetti, directeur des Sports. Le Conseil communal entend renforcer sa politique du sport en concentrant ses moyens sur Neuchâtel, sans pour autant prêter les camps de ski. Le résultat de la vente serait affecté à des équipements sportifs qui font défaut en ville, comme par exemple les salles de gymnastique ou encore un espace de sport aux Charmettes. L'organisation des camps de ski, elle, est du ressort du Canton. «Il y a 42 ans, l'acquisition du domaine devait permettre la démocratisation de la pratique du ski. Les usages ont évolué. Il existe actuellement une baisse d'intérêt pour le ski, car les enfants y ont plus facilement accès. En ce sens, c'est un succès», a relevé Thomas Facchinetti. Le Service des sports met à disposition des places de sport de quartier en libre accès, et propose des camps

multisports durant les vacances scolaires. «Nous pourrions envisager d'être encore plus social, et de rendre ses prestations encore plus attractives pour les familles aux revenus modestes», a précisé le directeur des Sports. Et d'indiquer que sur les 12'500 m² de surface, seuls 2'500 m² sont constructibles sur deux étages au maximum, ce qui a un impact sur le prix de vente. Le Conseil communal n'a reçu que deux propositions d'écoles privées pour l'achat de Cité-Joie. «Si cet objet était si exceptionnel, on en aurait reçu d'autres», analyse Thomas Facchinetti.

A la suite de nombreux échanges, les groupes ont demandé une interruption de séance. Finalement, le Conseil général a approuvé par 30 voix contre 1 et 5 abstentions la création d'une commission spéciale «Sport pour tous», dont la première tâche sera d'examiner en profondeur la vente du domaine Cité-Joie à Haute-Nendaz. Le Conseil général a décidé par 28 voix contre 6 et 2 abstentions de renvoyer ce rapport à l'examen de cette nouvelle commission. «Le Conseil communal ne s'y oppose pas. On sent que cet objet n'est pas encore mûr, et nous sommes donc à disposition pour en discuter en commission», a conclu Thomas Facchinetti. (ak)

Une première borne Wi-Fi publique a été installée en 2011 à la place des Halles. • Photo: archives



L'extension prévue de la couverture Wi-Fi

Le Conseil c

Le Conseil général s'est inquiété lundi des éventuels effets nocifs de l'internet sans fil sur la santé. A l'ère du tout numérique, le Conseil communal souhaite en effet étendre la couverture Wi-Fi au centre-ville. Pour l'heure, seule la place des Halles est dotée d'une borne d'accès publique. D'autres pourraient être installées à la place du Port, ainsi qu'à la place Pury. A suivre...

Le débat a été lancé par le PLR. Suite à l'inscription d'un montant de 112'000 francs au budget 2014 pour l'installation de nouvelles bornes Wi-Fi publiques à Neuchâtel, le groupe a interpellé en mars dernier le Conseil communal pour lui demander des précisions quant aux mesures qui seront prises pour empêcher une utilisation malhonnête du réseau, mais



Au fil des ans, le chalet de Cité-Joie à Haute-Nendaz a hébergé plusieurs dizaines de milliers d'écoliers neuchâtelois en camps de ski.

Wi-Fi provoque un débat de santé publique au Conseil général

Communal attentif à l'électrosensibilité

aussi quant aux risques sanitaires liés au développement de cette technologie. Face aux études scientifiques «plus ou moins contradictoires» sur les effets des ondes électromagnétiques sur les hommes, le PLR voulait s'assurer que le Conseil communal ne minimisait pas le problème.

Sensibilité aux ondes

Loin d'être satisfait par la réponse écrite apportée par les autorités, le conseiller général Jean Dessoulavy, à l'origine de l'interpellation, a demandé l'ouverture de la discussion. A ses yeux, les pathologies liées aux ondes électromagnétiques sont largement sous-estimées, à commencer par l'électro-hypersensibilité (EHS), qui se manifeste par des maux de tête, des insomnies, de la fatigue ou du stress. Selon les études, entre 3% et 6% de la

population en souffrirait, mais le phénomène serait nettement plus répandu. «Même si nous n'en avons pas conscience, notre organisme est perturbé par les ondes», a lancé Jean Dessoulavy.

Dans les rangs PopVertsSol, d'aucuns s'inquiètent aussi de la banalisation du Wi-Fi. «En son temps, Pasteur était également sujet à des railleries jusqu'à ce qu'il découvre les microbes. L'électro-hypersensibilité est par ailleurs une pathologie reconnue en Allemagne», a souligné Edouard Jeanloz. Le groupe aurait souhaité le développement de zones exemptes de Wi-Fi à Neuchâtel. Pour sa part, le PS s'est dit davantage préoccupé par les ondes émises par les antennes relais de téléphonie mobile que par le rayonnement des bornes Wi-Fi, de nettement moindre intensité.

Pas de preuve scientifique

S'appuyant sur les données fournies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Conseil communal s'est voulu rassurant. Des dizaines de milliers d'études ont été menées sans que la dangerosité des ondes électromagnétiques ne soit scientifiquement prouvée à ce jour, a souligné le conseiller communal Fabio Bongiovanni.

La Ville de Neuchâtel respecte par ailleurs le principe général de précaution recommandé par l'OMS et les normes en vigueur. «Les bornes émettrices seront éloignées de plus d'un mètre des personnes au sein de l'administration et encore plus en milieu urbain. A cette distance, le rayonnement du Wi-Fi se situe entre 2% et 3% des seuils admis, lesquels sont fixés avec une très grande

prudence», a poursuivi Fabio Bongiovanni. Le Conseil communal promet en outre d'être attentif à l'électrosensibilité, même si le phénomène n'est pas scientifiquement établi.

Utilisateurs identifiables

Pour éviter toute utilisation malhonnête du Wi-Fi de la Ville, les accès seront orientés vers un portail, les utilisateurs identifiables par retour d'un code SMS et le temps de connexion limité. L'infrastructure sera par ailleurs équipée d'outils de filtrage et le trafic surveillé. La Ville planche actuellement avec le canton, La Chaux-de-Fond, Viteos et Video 2000 sur l'élaboration d'un concept global pour le Wi-Fi dans les espaces publics. Celui-ci sera dévoilé prochainement. (ab)



Conseil général: dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole

Groupe socialiste Congé parentalité

Morgan Paratte: L'introduction d'un congé parentalité promeut des valeurs qui nous sont chers: l'égalité, la justice, la solidarité, et la famille.

Selon l'OFS, la situation actuelle continue à favoriser le partage traditionnel des tâches entre les sexes. Alors que la plupart des pères travaillent à plein temps, les mères accomplissent des tâches domestiques et éducatives non rémunérées, pendant que les pères s'investissent davantage dans leur activité professionnelle. Or, les mères, malgré un niveau de formation équivalent, sont contraintes à faire une

pause dans leur carrière professionnelle, soit en l'abandonnant, soit en travaillant qu'à temps partiel.

Chaque année, Travail.Suisse recense l'état actuel du congé paternité dans le secteur public. La Confédération, les cantons et 25 des plus grandes villes de Suisse prévoient ainsi un temps réservé aux pères lors de la naissance d'un enfant. Les règles et les pratiques varient fortement, allant de 1 à 21 jours. Les Villes de Lausanne, de Genève et de Berne sont les plus généreuses, avec un congé de paternité de 3 semaines. Les lanternes rouges sont Neuchâtel et Obwald, avec 1 jour de congé.

Les pays scandinaves offrent des congés parentaux de plusieurs mois pouvant être partagés entre les deux parents.

L'étude de la COFF mentionne les avantages d'ordre pédagogique et psychologique qui découlent du lien plus fort que les pères peuvent créer avec leurs enfants. Elle voit aussi des atouts économiques dans l'intégration accrue des femmes dans la vie professionnelle: plus forte présence des femmes sur le marché du travail, lutte contre la pénurie de spécialistes, meilleure utilisation du capital humain existant et augmentation de la productivité générale qui en est le corollaire. La diminution des dépenses sociales et l'augmentation des recettes fiscales parlent eux aussi en faveur d'un congé de paternité.

Bien que le congé parental ne constitue qu'une mesure parmi tant



Le groupe PVS s'oppose fermement à la vente du complexe Cité-Joie à Haute-Nendaz.

d'autres, l'adoption de notre proposition contribuerait à atténuer les stéréotypes hommes-femmes.

La Ville de Neuchâtel dispose des ressources financières nécessaires pour octroyer une prestation utile à la société dans son ensemble. L'introduction d'un congé de paternité d'une durée de 20 jours pour le personnel de la Ville de Neuchâtel paraît juste, raisonnable et en adéquation avec notre temps.

Groupe PLR Congé paternité: d'un extrême à l'autre?

Alexandre Brodard: La ville offre actuellement un seul jour de congé paternité aux les employés communaux à la naissance d'un enfant. Ce n'est pas beaucoup. C'est même peu, trop peu à l'heure actuelle. Nous en convenons volontiers.

Faut-il toutefois, comme le propose le parti socialiste, passer d'un seul jour de congé à un mois complet de congé? Sauter d'un extrême à l'autre? Ce alors que les fonctionnaires cantonaux ont eu droit à 5 jours, et que dans le privé les employés bénéficient pour la plupart seulement de 1 à 5 jours de congé. Du minimum légal avec un jour, notre commune serait à l'avenir la plus généreuse de Suisse en la matière avec un mois.

Cela, vous l'admettez, n'est pas très raisonnable. Est-il encore besoin de rappeler que notre ville connaît l'une des charges fiscales les plus

lourdes du pays, et une dette par habitant les plus élevées? Peu importe semble répondre la majorité rose-verte du Conseil général, qui s'appête à voter des deux mains une énième mesure qui péjorera encore la situation.

Le fait que le Conseil général intervienne dans les affaires du Conseil communal pour régler un point précis du statut du personnel dérange également vivement notre groupe. En effet, alors que les discussions sur les conditions de travail sont de par leur nature et historiquement le fruit des discussions entre l'employeur (représenté par le Conseil communal) et les employés (représentés par les syndicats), qu'elles portent sur un ensemble de mesures et qu'elles sont souvent très tendues, allant parfois jusqu'à provoquer manifestations ou menaces de grève du personnel, il faudrait que le Conseil général s'immisce dans le dossier et affaiblisse ainsi la position du Conseil communal pour les discussions à venir? Certains n'hésiteraient pas à crier au clientélisme, à l'électoratisme! Nous vous laissons le soin de juger vous-mêmes.

Et le plus cocasse dans tout cela, c'est que le slogan du plus grand parti de gauche est « Pour tous, sans privilèges ». Proposer d'octroyer un privilège unique dans le canton aux employés de la commune avec un tel slogan, c'est pour le moins osé. « Faites ce que je dis, pas ce que je fais » dit le proverbe...

Groupe PopVertsSol Vente de Cité-Joie à Haute-Nendaz

Nicole Baur: Le groupe PVS s'est fermement opposé à la vente du complexe Cité-Joie à Haute-Nendaz. Cette décision concernant le patrimoine des Neuchâtelois-e-s était trop importante pour être prise à la légère. Outre l'attachement sentimentale et les liens historiques que les Neuchâtelois ont à l'égard de cette région valaisanne, la vente nous paraissait une très mauvaise affaire pour notre ville. Le groupe estimait que l'on dilapidait le patrimoine de nos ancêtres, qui avaient acquis ce bien en 1973, et de nos enfants qui ne pourraient

plus en profiter. Outre le fait que cet objet est très bien situé dans une station qui fait partie du prestigieux domaine des 4 Vallées, la conviction que l'on ne pourrait plus jamais acquérir un bien de cette nature a motivé le refus catégorique du PVS. Cette vente était non seulement une mauvaise affaire (le prix paraissant trop bas), mais elle était irrémédiable.

Les Conseillers généraux PVS ont également dénoncé une mauvaise gestion depuis des décennies qui a conduit le Conseil communal à proposer cette vente. Et le profil de l'acquéreur a doublement fâché le groupe: il s'agit du riche propriétaire singapourien du luxueux hôtel « Mer de Glace » de Haute-Nendaz. Ce dernier espère bien attirer dans ce lieu les enfants des plus riches de la planète, ceux qui fréquentent les écoles du groupe Raffles Education Corporation, ainsi que leurs parents. Les jeunes dans les nouveaux bâtiments de l'école (vous pensez bien qu'ils ne s'installeront pas dans les bâtiments spartiates de Cité-Joie!) et leurs riches parents à l'hôtel... Nous ne voulions en aucun cas participer à vendre nos Alpes aux ultra-riches de la planète. Nous voulons que notre sport national, le ski, reste accessible à nos enfants! Et le groupe est ravi d'avoir convaincu une écrasante majorité du Conseil général de renvoyer cette vente à l'examen d'une commission, créée à l'occasion pour élaborer un concept de sport pour tous avec, au cœur du dispositif, la vente ou non de Cité-Joie.

Les papillons
de Piparo



Je suis Charlie, je suis Charlie, je suis Charlie, je suis Charlie, je suis Charlie, je suis Charlie, je suis Charlie, je suis Charlie, je suis Charlie, je suis Charlie, je suis Charlie...

JE SUIS RAIF BADAWI?

Raif Badawi est un l'auteur d'un blog saoudien, accusé en 2012 d'avoir insulté l'islam. Condamné à 10 ans de prison et à... 1000 coups de fouet! Sa femme et ses enfants sont réfugiés au Canada où ils ont reçu l'asile politique.

Les 50 premiers coups de fouet ont été infligés à Raif Badawi le vendredi 9 janvier, après la prière, devant la mosquée al Jafali de Djeddah. Malheureusement pour lui, l'histoire se déroulait ailleurs ce jour-là, et le vacarme d'indignation «Je suis Charlie» a recouvert ses cris.

Mais il doit en recevoir encore 950 et peut-être entendra-t-on, cette fois, les claquements du fouet venus d'un pays aux mœurs barbares, mais riche, puissant et allié des Occidentaux.

Offre d'emploi

La Direction de la Sécurité de la Ville de Neuchâtel met au concours, pour le service «Sécurité urbaine», un poste de

téléphoniste- réceptionniste à 50%

Votre mission: Dans cette fonction, rattachée au Responsable «Accueil», vous serez amené/e à accueillir les clients à la réception (autorisations de stationnement pour chantier et d'accès à la zone piétonne, médailles d'identification des chiens, objets trouvés, etc.); gérer la centrale téléphonique; gérer les parkings publics à barrières (ouverture et fermeture); gérer la signalisation lumineuse de la Ville; rédiger divers courriers.

Délai de postulation: 25 janvier 2015.

Consultation des offres détaillées et postulation sur notre site internet: www.neuchatelville.ch/offres-emploi

Ville de Neuchâtel
Service des ressources humaines
Faubourg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel, 032 717 71 47

La Ville officielle



Parlement de la Ville

Vente du domaine Cité-Joie à Haute-Nendaz sous la loupe

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance ordinaire lundi 12 janvier 2015, à 19h30 à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour est le suivant:

Rapport

14-024

Rapport du Conseil communal concernant la vente du domaine Cité-Joie à Haute-Nendaz.

Autres objets

13-403 (pour mémoire)

Proposition du groupe PopVertsSol par M. Nicolas de Pury et consorts, au sens de l'art. 50 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 par l'introduction d'un art. 160 bis (nouveau) «Fortune nette et coefficient fiscal».

En cours d'étude par la Commission financière, selon décision du Conseil général du 3 février 2014.

14-604 (Réponse écrite du Conseil communal du 10 novembre 2014) **Interpellation du groupe PLR par M. Jean Dessoulavy et consorts**, intitulée «Quel concept pour la mise en place du Wifi?».

14-608

Interpellation du groupe PLR par M. Félix Gueissaz et consorts, intitulée «Les attentes du Conseil communal vis-à-vis du Canton, de la Confédération et de TransN en matière de réseau routier et de transports publics».

14-401 (pour mémoire)

Proposition du groupe PLR par M. Jérôme Bueche et consort, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 174 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010.



Proclamation d'un conseiller général

Lors de sa séance du 17 décembre écoulé, le Conseil communal a proclamé élu conseiller général M. Jean-Frédéric Malcotti, 3^e suppléant de la liste Les Verts, Ecologie et Liberté,

En cours d'étude par la Commission spéciale «Politique immobilière et du logement», selon décision du Conseil général du 27 octobre 2014.

14-610

Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée «Pourquoi pas un giratoire et un Littorail souterrains au centre-ville?».

14-613

Interpellation du groupe PLR, par M. Jean Dessoulavy et consorts, intitulée «Piscines du Nid-du-Crô: quel entretien pour les locaux?».

14-402

Proposition du groupe socialiste, par M. Jonathan Gretilat et consorts, intitulée «Pour l'introduction d'un véritable congé parental à Neuchâtel».

14-302

Motion des groupes socialiste et PopVertsSol, par MM. Philippe Loup, Julien Binggeli et consorts, intitulée «Insertion professionnelle: la Ville à la fois employeur et placeur».

Neuchâtel, le 17 décembre 2014.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,
Christine Gaillard

Le chancelier,
Rémy Voirol

Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur notre site internet www.neuchatelville.ch.

en remplacement de M^{me} Catherine Loetscher Schneider, démissionnaire.
Neuchâtel, le 17 décembre 2014.

Conseil communal



Offre d'emploi

La Direction de la Sécurité de la Ville de Neuchâtel met au concours, pour le service «Sécurité urbaine», un poste de

responsable du stationnement à 100%

Votre mission: Dans cette fonction, rattachée au chef du service de la Sécurité urbaine, vous serez amené/e à gérer et faire évoluer le plan de stationnement de la Ville de Neuchâtel et élaborer les Arrêtés y relatifs; gérer l'équipe du contrôle de stationnement, du pool «autorisations» et «plaintes stationnement illicite sur terrain privé»; gérer et analyser l'octroi d'autorisations particulières relatives au stationnement et à l'accès en zone piétonne (entreprises, résidents, commerçants, etc.); participer à des groupes de travail dans le cadre de projets relatifs au stationnement; organiser et conduire sur le terrain des mesures de circulation en lien avec diverses manifestations; gérer et résoudre les problèmes dans le domaine du stationnement; élaborer divers rapports.

Délai de postulation: 25 janvier 2015.

Consultation des offres détaillées et postulation sur notre site internet: www.neuchatelville.ch/offres-emploi

Ville de Neuchâtel
Service des ressources humaines
Faubourg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel, 032 717 71 47



Commission d'urbanisme

Séances planifiées pour 2015

La Direction de l'urbanisme informe que la Commission d'urbanisme de la Ville siégera les vendredis:

- 30 janvier 2015
- 20 février 2015
- 27 mars 2015
- 24 avril 2015
- 29 mai 2015
- 26 juin 2015
- 21 août 2015
- 25 septembre 2015
- 23 octobre 2015
- 27 novembre 2015
- 18 décembre 2015

Pour que les projets puissent être inscrits à l'ordre du jour, ceux-ci doivent impérativement être adressés au Conseil communal 10 jours avant la date de la séance.



La chronique de...

La Belle Epoque à Neuchâtel (I)

Yves
Demarta

Diverses publications ont présenté des photographies illustrant le Neuchâtel de la Belle Epoque, soit des premières années du XX^e siècle. Si son apparence découlaît, découle, de constructions s'échelonnant sur près de 800 ans, qu'en est-il de celles plus précisément réalisées vers 1900, quand l'électricité s'imposait, et qui sont encore présentes?

Le centre-ville, malgré de continuelles modifications ponctuelles, telle la récente reconstruction des ex-Armourins, a été remodelé durant le XIX^e siècle, lorsque la reconstruction d'immeubles anciens a permis l'élargissement progressif et la régularité des rues. Ainsi celle de la maison Henriod-Bickel effectuée en 1898, qui jouxte l'arrêt «Saint-Honoré» des bus TransN. En 1900, le centre a acquis son aspect actuel. Seules demeurent étroites la rue Saint-Maurice et le nord de celle du Bassin, dont les modernisations ne s'achèveront que vers 1912.

Le quartier des Beaux-Arts, entièrement réalisé entre 1890 et 1900, de la rue Jean-Jacques Lallemand à l'Ecole de Commerce inaugurée en 1900, précède de bien peu une Belle Epoque qui, dès 1901, voit l'élargissement des rues des Sablons, des Parcs,



La rue Saint-Maurice en 1896 avant une modernisation et des reconstructions achevées en 1910. (Quartier-La-Tente)

de la Comba-Borel, du prolongement occidental de la rue de la Côte et de l'ouverture de la rue Bachelin.

De nombreuses maisons familiales ou locatives, aux architectures souvent originales et marquées par l'Heimatstil, datent évidemment de cette époque à la population en très forte progression. On les retrouve dans les quartiers périphériques en pleine expansion, le long de routes nouvellement tracées, dessinées par un groupe d'architectes qui ont marqué l'aspect de la ville: les Châtelain, Ritter, Rychner, Colomb, Meys-

tre, Chable, Prince, Béguin, etc.

La construction la plus imposante de cette époque, c'est bien sûr celle de l'Hôtel des Postes, inaugurée en 1896, dont l'aspect volontairement majestueux, à l'image d'autres bâtiments officiels helvétiques, PTT et CFF en particulier, a servi à affirmer la présence de l'Etat fédéral de 1848 au sein de cantons encore marqués par un passé plus autonome.

Etait-ce aussi la volonté d'affirmer une présence, celle longtemps négligée de la communauté catholique, qui explique le caractère monumental de

«L'Eglise rouge» achevée en 1906, et construite dans un style très néogothique par G. Ritter. Hélas, le mode de construction en pierres artificielles coulées, teintées et moulées sur place s'est rapidement révélé catastrophique. Une rapide dégradation de sa riche ornementation extérieure entraîna une coûteuse série de restaurations simplificatrices. D'où, aujourd'hui, ce contraste décoratif entre l'intérieur et l'extérieur de la désormais Basilique Notre-Dame de l'Assomption.

Y. D.



A travers l'histoire



A l'angle de la rue Louis-Favre et de la rue de la Boine se trouvait autrefois un curieux bâtiment agrémenté d'une tourelle coiffée d'un bulbe. Construit en 1894 par Edouard Vielle, négociant en vins dont le commerce se situait dans la même rue, cette bâtisse est démolie en 1950. Carte postale, début du XX^e siècle, collection privée. Texte: Vincent Callet-Molin. Photographie: Stefano Iori.



Enquêtes publiques

Demande de M. Samir Chennit, architecte à Neuchâtel (EC architectes), d'un permis de construire pour l'agrandissement et la transformation d'une maison existante 66, avenue des Alpes, article 7684 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de M^{me} et M. Céline et Matthias Rössing.

Demande de M. Charles-André Stauffer, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour la restructuration et le changement d'affectation de l'immeuble ainsi que la création d'une nouvelle entrée et l'aménagement provisoire de 29 places de parc 7, avenue des Cadolles, articles 8467, 9517 et D9536 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention - ECAP.

Demande de M. Pierre Roelli, ingénieur à Neuchâtel (BG ingénieurs conseils), d'un permis de construire pour la prolongation d'un mur de soutènement 40, chemin de la Favarge, article 1037 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de M. Pascal Sandoz.

Demande de M. Pierre-Laurent Denis, architecte à Rochefort, d'un permis de construire pour la transformation des combles de l'immeuble 38, rue de Fontaine-André, article 6591 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de M^{me} et M. Delphine et Thierry Collaud.

Demande de M. Alain Meylan, architecte à Carouge (Atelier K architectes associés SA), d'un permis de construire pour l'aménagement de lucarnes en toiture avec isolation thermique ainsi que la rénovation de façades et la création d'une marquise d'entrée 65, faubourg de l'Hôpital, article 9196 du cadastre de Neuchâtel.

Demande de M. Cédric Bart, architecte à Chez-le-Bart (Bureau d'architecture Bart ECN), d'un permis de construire pour la transformation des combles et l'aménagement des surcombles de l'immeuble 10, rue J.-L.-de-Portalès, article 2353 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de M. Rolin Wavre.

Demande de M^{me} et M. Marlyse et André Kuenzy, architectes à Colombier, d'un permis de construire pour la création de 8 appartements en duplex et de 16 places de parc en toiture dans un ancien entrepôt 28, rue des Usines, articles 16840 et 16841 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de M. André Kuenzy.

Les plans peuvent être consultés du 19 décembre 2014 au 19 janvier 2015, délai d'opposition.

Demande de M. Michel Tanner, architecte à Boudry, d'un permis de construire pour l'agrandissement d'une maison d'habitation individuelle 12, rue de la Côte, article 12144 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de M^{me} Nadia Maddalena et M. Fabien Burgat.

Demande de M. Claude Schorderet, architecte à Neuchâtel (GMS architectes SA), d'un permis de construire pour

La Ville officielle

Création interactive inédite

« Allume-moi ! »



La Ville de Neuchâtel a le plaisir de vous convier au vernissage d'une création interactive inédite invitant les passants à illuminer leur cité. L'inauguration de cette action artistique, produite par Dan Acher, de Happy City Lab, aura lieu

**jeudi 15 janvier à 18 heures
au Passage des Boucheries, à Neuchâtel.**

Cette création interactive inédite se déroulera du 15 au 31 janvier 2015.

Boîtes à troc

Inauguration de cinq boîtes supplémentaires



A la veille de Noël, cinq nouvelles boîtes à troc ont été inaugurées par Christine Gaillard, directrice du service de la Mobilité et du développement durable. Elles permettent de redonner une seconde vie à des livres ou des petits objets devenus inutiles. Ces anciennes boîtes à journaux de L'Express ont été revisitées par des artistes locaux et des élèves de l'académie de Meuron. Elles apportent ainsi une touche artistique et conviviale à l'environnement minéral des quartiers.

Autorisations de stationnement illimité et d'accès en zone piétonne

Renouvellement

La Direction de la sécurité de la Ville de Neuchâtel rappelle aux détenteurs de vignettes que l'heure est venue de procéder au renouvellement des autorisations de stationnement illimité et d'accès en zone piétonne.

Les autorisations pour l'année 2015 peuvent être obtenues auprès du service de la Sécurité urbaine, soit via le site internet www.securite-urbaine-ne.ch, soit via un courrier, adressé au service de la Sécurité urbaine de la Ville de Neuchâtel, faubourg de l'Hôpital 6, 2000 Neuchâtel.

Les pendulaires peuvent, eux, stationner gratuitement sur les parkings P+R répartis à l'est, à l'ouest et au nord de la ville, mais pour autant qu'ils possèdent un abonnement général CFF ou un abonnement «Onde verte».

Conformément à son plan de stationnement, la Ville entend inciter les pendulaires à recourir à la mobilité douce et aux transports publics. Et, ce faisant, demeurer attrayante pour ses habitants, clients et visiteurs.

La Direction de la sécurité

Echos

■ Mercredi 17 décembre, Thomas Facchinetti, directeur des sports, a représenté les Autorités lors du lancement officiel du Centre régional de Performance organisé par le Club des Patineurs de Neuchâtel-Sports, à Neuchâtel.

■ Le Conseil communal a adressé récemment ses compliments à M^{mes} Zélina Perrin, à l'occasion de son centième anniversaire, le 9 janvier écoulé et Françoise de Dardel, à l'occasion de son entrée dans sa 103^e année.

■ Le Conseil communal a adressé récemment ses vœux et félicitations à M^{mes} et MM. Lucia et Michele Frattinni-Spennacchio-Logrippio, Liliane et Vittorio Rocchetti-D'addezio, Alice et Olivier Kramer-Felten, Fadia et Abdoul Mouin Joundi-Malki, Nicole et Roberto Ballester-Bütikofer, Josette et Beniamino Gropetti-Perrenoud, à l'occasion de leur 50^e anniversaire de mariage, et à M^{mes} et MM. Zorica et Velimir Popovic-Petrovic, Verena et Jean Pierre Vuitel-Felder, Violeta et Ivan Horak-Dimitrov, à l'occasion de leur 55^e anniversaire de mariage, et à M^{me} et M. Bartolomea et Goliardo Benassi-Romele, à l'occasion de leur 60^e anniversaire de mariage.

Enquêtes publiques (suite)

l'assainissement et la surélévation d'un immeuble 4, rue des Draizes, article 8613 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de M. Jean-Michel Schär.

Demande de M. Jean-Pierre Lutz, architecte à Neuchâtel (BindaR Sàrl), d'un permis de construire pour la transformation d'une partie d'un sous-sol en appartement à la rue de l'Orée 78, articles 13825 et 7241 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de M. Marco Cellerini.

Demande de M. Yves Nicod, architecte au Mont-sur-Lausanne (Amodus SA), d'un permis de construire pour l'installation d'une nouvelle station de base de téléphonie mobile sur un mât caténaire existant au chemin des Trois-Portes, article 15304 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Orange Communications SA.

Les plans peuvent être consultés du 16 janvier au 16 février 2015, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2^e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire



Programme cinéma pour la semaine du 14 au 20 janvier 2015

Pour tous les cinémas, tél. 0900 900 920 (du réseau fixe Fr. 0,80/min).

APOLLO 1

INVINCIBLE
2^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me, ve au di, ma 20h15.
VO angl. s-t je, lu 20h15.
Apollo 2: VF ve/sa 22h45.
De Angelina Jolie.

YALOM'S CURE
2^e semaine. 8 ans sug. 16 ans.
VO angl. s-t fr/all me au ma 16h15, 18h15.
De Sabine Gisiger.

LE SEPTIÈME FILS - 3D
4^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 23h30.
De Sergey Bodrov.

LES PINGOUINS DE MADAGASCAR - 3D
6^e semaine. 8 ans sug. 10 ans.
VF sa/di 14h.
Apollo 3: 2D. VF sa/di 16h.
De Simon J. Smith.

LE SEL DE LA TERRE
14^e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF + VO s-t fr di 10h30.
De Wim Wenders.

APOLLO 2

LES SOUVENIRS
1^{er} semaine. 6 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 17h45, 20h15. VF je/ve, lu/ma 15h30.
De Jean-Paul Rouve.

ASTÉRIX - LE DOMAINE DES DIEUX - 3D
8^e semaine. 6 ans sug. 6 ans.
VF me, sa/di 15h45.
De Alexandre Astier.

LE PÈRE NOËL
8^e semaine. 8 ans sug. 8 ans.
VF sa/di 13h45.
De Alexandre Coffre.

WHIPLASH
4^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF di 11h.
De Damien Chazelle.

APOLLO 3

LA FAMILLE BÉLIER
5^e semaine. 8 ans sug. 12 ans.
VF me au ve, lu/ma 15h. VF me au ma 18h, 20h30. VF sa/di 13h30.
De Eric Lartigau.

COMMENT TUER SON BOSS 2
4^e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF ve/sa 23h.
De Sean Anders.

TIMBUKTU
7^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VO all/fr di 10h30.
De Abderrahmane Sissako.

ARCADES

LA BATAILLE DES CINQ ARMÉES - 3D - THE HOBBIT
6^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ve, di au ma 20h30. VF je au ma 14h30, ve 23h30, sa 22h30.
De Peter Jackson.

EXODUS : GODS AND KINGS - 3D
4^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ve, di/lu 17h30. VO angl. s-t fr/all ma 17h30.
De Ridley Scott.

LA VEUVE JOYEUSE - 17.01.2015
Transmission en direct du métropolitain Opera de New York. Pour tous.
VO s-t fr sa 19h.

BIO

UNE HEURE DE TRANQUILLITÉ
3^e semaine. 6 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 20h45.
De Patrice Leconte.

MR. TURNER
4^e semaine. 8 ans sug. 12 ans.
VO angl. s-t fr/all me au ve, lu/ma 15h.
De Mike Leigh.

LA RANÇON DE LA GLOIRE
3^e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me, ve au ma 18h15.
De Xavier Beauvois.

LE CHANT DE LA MER
8^e semaine. 6 ans sug. 10 ans.
VF sa/di 15h.
De Tomm Moore.

REX

WILD
1^{er} semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ve, lu/ma 15h45. VF me au ma 20h25. VF sa/di 18h15. VO angl. s-t fr/all me au ve, lu/ma 18h15.
De Jean-Marc Vallée.

PADDINGTON
8^e semaine. Pour tous.
VF me, sa/di 13h30.
De Paul King.

NORTHMEN : A VIKING SAGA
2^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 23h.
De Claudio Fäh.

LA RÉVOLTE PARTIE 1
9^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF sa/di 15h45.
De Francis Lawrence.

STUDIO

LES NOUVEAUX SAUVAGES
1^{er} semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ve, lu/ma 15h. VF sa/di 18h. VF ve/sa 23h, VF sa, lu 20h30, VO esp s-t fr/all me au ve, lu/ma 18h. VO esp s-t fr/all me au ve, di, ma 20h30.
De Damián Szifron.

CHIC
2^e semaine. 8 ans sug. 12 ans.
VF sa/di 15h.
De Jérôme Cornuau.



Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.
Service du feu: 118.



Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité
N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:
tél. 032 720 30 30.

Viteos SA - électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Services publics

ASI - Association suisse des invalides, section du Littoral neuchâtelois, (pass. Max-de-Meuron 6), permanence sociale chaque mercredi après-midi. Les autres jours sur rendez-vous, tél. secrétariat: 032 724 12 34.

ASLOCA Neuchâtel, information et défense des locataires. Consultations sur rendez-vous, tél. 032 724 54 24, www.asloca.ch

Association culture, excursions, nature (ACEN), M. Yvan Renevey, président, tél. 032 725 62 88, info@acen.ch

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Vous avez besoin d'aide et de soins à domicile pour vous-même ou un proche? Vous cherchez des informations? Adressez-vous au service d'Accueil, Liaison et Orientation de NOMAD (alo.nomad): T. +41 32 886 88 88, - jours ouvrables: 8h à 12h / 13h30 à 20h + samedi de 10h à 13h. Les équipes soignantes pour les habitants de Neuchâtel sont installées à Peseux et à Marin. Informations complémentaires sur: www.nomad-ne.ch.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le N° 144.

Les services religieux

Cultes du dimanche 18 janvier 2015
Paroisse réformée évangélique

Sud:

Collégiale: di 10h, culte avec sainte cène, M. F. Schubert.

Temple du Bas: di 10h15, culte avec sainte cène, M. J.-L. Parel.
jeudi 15.01, 10h, méditation salle du refuge.

Nord:

Ermitage: di 10h, culte avec sainte cène, M^{me} Y. de Salis

Chapelle ouverte tous les jours de 9h à 19h, pour le recueillement.

Est:

La Coudre: di 10h, culte avec sainte cène, M. C. Allemann.

Chaumont: di 11h15, culte avec sainte cène, M. C. Allemann.

Portalès: di 10h célébration animée par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital les 1^{er} et 3^e dimanche du mois.

Eglises catholiques romaines

Basilique Notre-Dame: sa 17.01 à 17h, messe en portugais; di à 10h et 18h, messes.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de messe.

Serrières, église Saint-Marc: sa 17.01 à 17h messe; pas de messe en italien.

La Coudre, Saint-Norbert: sa 17.01 à 18h30, messe; di à 17h messe en latin.

Chapelle de La Providence: sa 17.01 16h30, messe en croate; di à 11h30, messe en polonais.

Hôpital Portalès: di 10h célébration animée par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital les 1^{er} et 3^e dimanche du mois.

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Pierre (rue de la Chapelle 7) à La Chaux-de-Fonds: di 18.01. 10h, célébration œcuménique au Temple Farel. 18h, prière de Taizé.

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel) à Neuchâtel: pas de messe.



Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Réd. en chef ad intérim:
Pierre-Pascal Rossi

Rédaction:
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Carole Vanni, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires



L'instantané de Stefano Iori...



Publicité



Ghielmetti
Pompes funèbres
Écoute et discrétion au service des familles

Prévoyance funéraire

Tél. 032 721 19 31
24 h sur 24

Seyon 5 info@pf-ghielmetti.ch
Case postale 50 www.pf-ghielmetti.ch
2004 Neuchâtel



EMERY Ecoute
Respect
Disponibilité
Pompes funèbres

Ecoute et empathie pour
conseiller les familles

032 841 18 00 24h/24

Conseils personnalisés
en prévoyance funéraire

Neuchâtel - Colombier



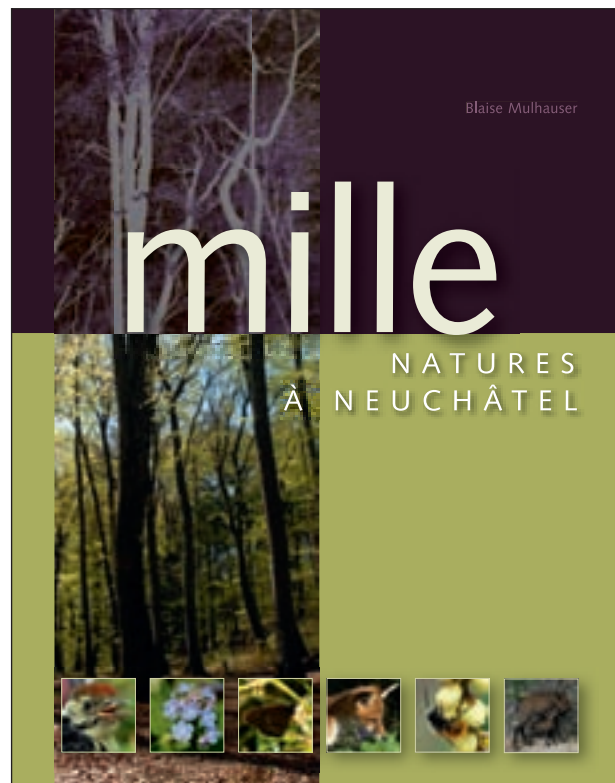
Audois Cuisines

Cuisines
♦
Accessoires
♦
Electroménager

Rte de Neuchâtel 1
2053 Cernier
032 853 62 72



www.audois-cuisines.ch



Mille natures à Neuchâtel

Ville millénaire, Neuchâtel recèle des trésors naturels cachés entre le lac et la montagne. Gorges, cascades, vergers, prairies, forêts, rivières, plages et falaises accueillent des habitants ignorés. Cette encyclopédie de mille articles présente un monde étonnant, riche en formes et en couleurs. Le livre est illustré par de nombreuses photographies prises sur le territoire communal de Neuchâtel.

Format : 22 x 27,5 cm – 432 pages – 1000 photographies
Prix de vente : 75.- / frais de port en sus

Ouvrage publié avec le soutien de l'Adaje, l'Amuse et la Fondation Ernest Dubois

Bulletin de commande

Veuillez m'envoyer exemplaire(s) de l'ouvrage «Mille natures à Neuchâtel»
(75.- / frais de port en sus)

Nom / prénom:

Adresse:

Code postal / Localité:

Date: Signature:

Talon à affranchir et à renvoyer à:
Secrétariat, Jardin Botanique, Pertuis-du-Sault 58, 2000 Neuchâtel
Il est également possible de commander les ouvrages par e-mail à:
jardin.botanique@unine.ch



La présidente de la Ville et le président du Conseil général présentent leurs vœux à la population

Rapprocher population et autorités

L'année 2015 s'annonce pleine de défis pour la Ville de Neuchâtel. Les autorités communales ont particulièrement à cœur de se rapprocher de la population pour donner davantage de visibilité à l'action publique. Rencontre avec Christine Gaillard (Verts), présidente de la Ville, et Dimitri Paratte (solidaritéS), président du Conseil général.

Que retiendrez-vous de la vie politique locale de l'année écoulée?

Christine Gaillard: L'an passé a été marqué par plusieurs jubilés comme le 800^e anniversaire de la Charte de franchises, le centenaire du collège des Parcs et le Bicentenaire. Beaucoup de choses ont évolué. Je pense notamment au centre-ville, qui regagne de la vie. Le processus participatif a permis de renouer le dialogue avec les commerçants. En matière d'énergie, la Ville continue de développer des outils incitatifs pour faire des économies. Le succès du fonds photovoltaïque est particulièrement réjouissant. Par ailleurs, j'avais déjà œuvré avec Dimitri il y a 5-6 ans au sein d'un comité d'action publique énergétique. C'est un plaisir de le retrouver pour cette double présidence de la même gauche sociale et écologiste. Cela montre que la population souhaite avoir des personnes comme nous pour œuvrer en faveur de la collectivité.

Dimitri Paratte: Je tiens à revenir sur des projets chers à notre groupe, à commencer par celui du Vieux-Châtel. Cette coopérative d'habitants permettra de garantir un loyer modéré et de soustraire durablement ses logements du marché spéculatif. Cette action concrète illustre la politique active du logement menée par la Ville. Avec son chauffage à distance au bois et ses panneaux solaires, le quartier du Mail est un modèle d'utilisation d'énergies propres. Cela permet de faire des économies d'argent et de ressources naturelles. Nous espérons que cet exemple essaimera ailleurs, et que le Canton suivra le mouvement.

Que souhaitez-vous pour la ville de Neuchâtel en 2015?

D.P.: A Neuchâtel comme partout, rien n'est parfait mais tout roule! Il n'y a pas de problème majeur



Christine Gaillard et Dimitri Paratte évoquent les grands projets qui doivent se concrétiser durant l'année 2015.

de gestion, mais il reste difficile de rapprocher les gens de la chose publique. Nous œuvrons à ce que l'action des autorités communales soit davantage visible et compréhensible pour les citoyen-ne-s dans un souci démocratique et de transparence.

En tant que président du Conseil général, je ressens une distance avec les personnes que je rencontre dans le cadre de mes représentations et j'espère défaire (un peu) cela. Les membres du législatif ont un rôle de relais de la volonté de la population. Nous devons mettre en place des moyens pour que les citoyens puissent prendre facilement contact avec leurs élus. Les mesures que nous proposons ne sont pas toujours éblouissantes, mais il n'y a pas besoin de gros projets pour changer notre Ville. Par exemple, demander la gratuité pour les vélos dans les funiculaires de la ville, changera la vie des cyclistes sans être une mesure compliquée ou grandiose. Nous pouvons transmettre des idées, mettre en avant les nôtres, et aboutir à des réalisations concrètes. C'est à la portée de tout un chacun.

C.G.: C'est effectivement important d'améliorer encore les échanges entre population et autorités. Nous sommes tous responsables de notre société, mais particulièrement en tant qu'élus. Les différents événements auxquels nous sommes conviés nous permettent de faire des rencontres qui n'auraient pas lieu autrement. On apprend beaucoup des gens, et cela nous place au cœur de la vie. C'est un investissement

passionnant et toujours un plaisir sincère. On y met du cœur et de l'énergie!

Quels sont les grands projets qui se concrétiseront cette année?

C.G.: Notre programme politique pour la période 2014-2017 comporte six actions phares. Le prix de la citoyenneté a été lancé l'an dernier, et le Conseil général a donné son accord pour l'abonnement Onde verte junior à demi-prix. Le Conseil communal prépare un rapport au législatif concernant la création d'un espace de congrès au Temple du Bas. La mise en place de nouveaux logements se trouve, elle aussi, sur de bons rails.

D.P.: On espère que le Conseil communal nous présentera un bon projet pour les Jeunes-Rives. Si l'exécutif parvient également à avancer concrètement dans le processus de fusion de communes, alors 2015 sera déjà une bonne année. La fusion prend beaucoup d'énergie, mais si c'est bien pensé, bien organisé, nous aurons prochainement une Ville nouvelle et pleine de potentiel.

Quels sont les défis que les autorités communales auront à relever?

C.G.: La fusion entre quatre communes, l'alliance entre les trois Villes du canton et la mobilité. Cette dernière influence tous les domaines de vie, est synonyme de liberté et de lien. Il s'agit d'offrir une palette de moyens de déplacement que les gens peuvent combiner selon le trajet, le moment de la journée, un transport à

faire, le temps à disposition, la combinaison avec une activité en plein air ou la rencontre avec d'autres gens. Dès l'été, les jeunes jusqu'à 20 ans pourront obtenir un abonnement de transport public à demi prix. Cette mesure leur offrira une grande liberté de mouvement, pour toutes leurs activités. Il s'agira ainsi d'un grand pas vers la mobilité durable joyeusement multimodale. Elle doit être réfléchie sur le plan régional, la fusion avec Peseux, Corcelles-Cormondèche et Valangin offrirait ainsi de belles opportunités.

D.P.: Les trois Villes doivent prendre des initiatives. Leurs problèmes urbains ne sont pas les mêmes que ceux du reste du canton. C'est pour

quoi depuis la présidence de l'élu socialiste Jonathan Gretillat, les bureaux des Conseils généraux des Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle se rencontrent régulièrement de manière à renforcer leurs collaborations. Nous entretenons des liens étroits avec les autres communes pour travailler au mieux pour nos citoyen-ne-s. Quant à la fusion de communes, elle ne fera pas de Valangin une ville, ni de Neuchâtel un village. Elle prendra en compte plusieurs identités.

Quel message adressez-vous aux Neuchâtelois pour la nouvelle année?

C.G.: Nous avons la chance de vivre dans une très belle ville, pleine de trésors, tout est à proximité; savourons-la, soignons-la et partageons nos richesses. En cas de difficultés, on peut s'en sortir: il existe beaucoup de possibilités et il ne faut pas hésiter à demander de l'aide.

D.P.: Aux jeunes sans emploi, comme moi l'année passée, je souhaite de trouver du travail! Je leur adresse mes meilleurs vœux pour une année heureuse avec leur famille et en amour. Au-delà de la qualité de vie dans notre ville, ces bonnes conditions générales donneront ainsi peut-être la force nécessaire pour s'engager dans le monde associatif et/ou les mouvements politiques! C'est grâce aux personnes qui s'impliquent que la ville de Neuchâtel jouit d'une si grande diversité.

Anne Kybourg